



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2022 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La directrice du Service des finances et trésorière et la greffière sont présentes.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes:

- monsieur Robert Poirier, décédé le 5 octobre à l'âge de 76 ans;
- monsieur Richard Sergerie, décédé le 31 octobre à l'âge de 83 ans.

**2022-11-549**

**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour de la façon suivante:

- ajout du sujet 8.16 Autorisation du conseil – La Guignolée de Services d'entraide Le Relais;
- retrait du sujet 11.2 Commission sur l'environnement – Recommandation;
- ajout du sujet 13.1 Appui – Demande d'aide financière au Gouvernement du Québec en vue d'atténuer les impacts inflationnistes.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2022-11-550**

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
- 4333, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE I-1 452 - DOSSIER  
2206-DM-475**

Le conseiller Simon Sesto Cifola, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment industriel situé au 4333, boulevard de la Grande-Allée sur le lot 3 401 336 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 452.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'établir à 5 % le pourcentage minimal de fenestration en façade latérale du bâtiment industriel situé au 4333, boulevard de la Grande-Allée, représentant une dérogation de 20 %, soit 80 % inférieure au pourcentage minimal de fenestration de 25 % prescrit au Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette affectation de zone, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

1. la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme car l'usage dominant de la propriété est conforme à l'affectation « Industrie 1 (prestige) » établie dans ce secteur;
2. l'application du règlement pour lequel on demande la dérogation, a partiellement pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation, puisqu'il existe des alternatives pour inclure de la fenestration ne laissant pas pénétrer la lumière;
3. le haut pourcentage de la dérogation ne lui confère pas un caractère mineur, toutefois vu l'orientation de la façade latérale vers une partie de rue industrielle finissant en cul-de-sac, la façade concernée est moins visible de la rue;
4. les travaux dérogatoires ont été effectués de bonne foi basés sur le permis émis pour l'agrandissement du bâtiment;
5. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, la réduction du pourcentage de fenestration réduisant la vue vers les propriétés voisines;
6. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
7. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;
8. la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;

9. la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

**2022-11-551**

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 90, RUE DU POMEROL - ZONE R-3 115 - DOSSIER 2209-DM-478**

Le conseiller Simon Sesto Cifola vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment multifamilial situé au 90, rue Pomerol sur le lot 6 380 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 115.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'établir à 6,68 mètres la marge avant entre le bâtiment multifamilial situé au 90, rue Pomerol et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,32 mètre, soit 4,57 % inférieure à la marge avant minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-3 115.

D'établir à 3,48 mètres la marge latérale droite entre le bâtiment multifamilial situé du 90, rue Pomerol et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,02 mètre, soit 0,57 % inférieure à la marge latérale minimale de 3,50 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone R-3 115.

La décision du conseil s'appuie sur les critères suivants :

1. la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme car l'usage dominant de la propriété est conforme à l'affectation « Résidence 3 (multifamiliale) » établie dans ce secteur et que la densité d'occupation du projet est de 75 logements/hectare alors que la densité maximale permise est de 125 logements/hectare;

2. l'application du règlement pour lequel on demande la dérogation, a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation, puisque le déplacement ou la démolition du bâtiment aurait un impact direct sur les locataires actuels;

3. le faible pourcentage des dérogations leur confère un caractère mineur;

4. les travaux dérogoratoires ont été effectués de bonne foi, basés sur le permis de construction émis;

5.1 la dérogation relative à la marge avant ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, le bâtiment se trouvant à gauche appartenant au propriétaire du

bâtiment faisant l'objet des présentes et l'avancement du bâtiment dû au pivotement lors de la construction ne devrait pas affecter la vue des locataires;

5.2 la dérogation relative à la marge latérale ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, le bâtiment voisin étant très éloigné et la façade concernée étant adjacente à une cour avant secondaire sans bâtisse;

6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;

7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

8. les dérogations n'ont pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;

9. les dérogations n'ont pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

#### **2022-11-552**

#### **PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 en modifiant la résolution 2022-10-516 par le remplacement du montant de l'offre de TalkDesk Canada inc. portant sur l'acquisition d'une plateforme de gestion de centre d'appels, par le montant de 80 021,73 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

#### **2022-11-553**

#### **RÈGLEMENT RV-1497-9 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 octobre 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1497-9 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**2022-11-554**

**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt par la trésorière du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 9 septembre au 6 octobre 2022.

Adoptée

**2022-11-555**

**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - SEPTEMBRE 2022**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022 montrant un total des activités de 7 303 009,79 \$.

Adoptée

**2022-11-556**

**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 12 octobre 2022 et révisée par le Service des finances le 18 octobre 2022, montrant un montant payable total de 37 473,53 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**2022-11-557**

**FERMETURE DE PROJETS D'ACTIVITÉS FINANCIÈRES  
D'INVESTISSEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la fermeture des projets dont le financement est complété tel qu'indiqué aux listes datées du 3 octobre 2022 préparées par le Service des finances.

De verser au surplus libre accumulé la somme de 109 409,46 \$ provenant des soldes disponibles des projets fermés financés par le fonds de roulement.

De verser au surplus libre accumulé la somme de 726 899,59 \$ provenant des soldes disponibles des projets fermés financés par le surplus libre accumulé.

Adoptée

## 2022-11-558

### ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet des règlements indiqués à la liste soumise, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour certains de ces règlements des soldes non contractés du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt identifiés au tableau ci-après pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

De modifier les règlements identifiés ci-après par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense (financements) » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après:

N° du règlement	Titre	Dépense prévue au règlement	Emprunt approuvé	Nouveau montant de la dépense (financements)						Solde résiduaire à annuler (4-6)	
				Total (6 à 11)	Nouveau montant de l'emprunt	Solde disponible règlement	Appropriation		Promoteurs		Paiement comptant
							Fonds général	Subventions gouvernementales			
RV-1481	Études Centre de création-production-diffusion	1 023 000	1 023 000	580 000	580 000						443 000
RV-1582	Travaux divers aux postes de pompage	200 000	200 000	212 980	150 600		13 000		49 380		49 400
RV-1583	Travaux divers à l'usine d'épuration	268 000	268 000	267 928	212 700				55 228		55 300
RV-1598	Déplacement conduites près du 156 Grande-Côte	442 745	442 745	361 300	361 300						81 445
RV-1603	Mise à niveau poste de pompage Filion	807 000	807 000	788 007	585 000				203 007		222 000
RV-1622	Travaux de réfection au poste de pompage Curé-Boivin	335 000	335 000	265 070	89 000				176 070		246 000
RV-1656	Acquisition compresseurs pour Jareña	110 000	110 000	109 300	109 300						700
RV-1668	Travaux d'aménagement de zones tampons	55 000	55 000	0	0						55 000
RV-1695	Acquisition du lot 2 502 599	1 860 000	1 860 000	1 750 000	1 750 000						110 000
		<b>5 100 745</b>	<b>5 100 745</b>	<b>4 334 585</b>	<b>3 837 900</b>	<b>0</b>	<b>13 000</b>	<b>483 685</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 262 845</b>

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

De demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés au tableau ci-haut.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**2022-11-559**

**UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 234 118,04 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements d'emprunt telle qu'indiquée au rapport du 3 octobre 2022 préparé par le Service des finances.

De verser au surplus libre accumulé la somme de 3 818,26 \$ provenant d'un règlement dont le service de dette à rembourser est inférieur à son solde disponible dégagé.

Adoptée

**2022-11-560**

**RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES – DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière, du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022.

Adoptée

**2022-11-561**

**RETOUR AU SURPLUS LIBRE DE MONTANTS NON UTILISÉS DU SURPLUS AFFECTÉ**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE RETOURNER au surplus libre accumulé la somme de 1 840 617 \$ provenant du surplus affecté pour les soldes résiduels des projets suivants:

Réserve pour acquisition d'oeuvres d'art:	55 000 \$
Réserve pour un programme de subvention aux citoyens:	100 000 \$
Revue des processus administratifs:	65 617 \$

Affectations au programme triennal 2020-2021-2022:	1 075 000 \$
Affectations au programme triennal 2021-2022-2023:	545 000 \$

Adoptée

**2022-11-562**  
**FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

De prévoir les sommes qui y seront affectées annuellement dans le budget d'opérations.

Adoptée

**2022-11-563**  
**SOUSSIONS - TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE AMBROISE-LAFORTUNE - CONTRAT 2022-1964 - RÈGLEMENT RV-1684**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de mise à niveau du poste de pompage Ambroise-Lafortune, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Claude Rodrigue inc. 2505, chemin Jean-Adam Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R7	prix soumis: 732 610,93 \$
Groupe Mécano inc. 894, rue Bergar Laval (Québec) H7L 5A1	prix soumis: 846 881,36 \$ prix révisé: 846 880,46 \$
Filtrum inc. 430, rue des Entrepreneurs Québec (Québec) G1M 1B3	prix soumis: 883 536,89 \$
Nordmec Construction inc. 3-390, rue Siméon Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2	prix soumis: 910 036,67 \$
Les Entreprises Denexco inc. 176, rue Principale Stanbridge Station (Québec) J0J 2J0	prix soumis: 978 825,92 \$ prix révisé: 978 860,07 \$

ATTENDU la recommandation de la firme BHP conseil du 29 septembre 2022 et celle du Service du génie du 26 octobre 2022;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 28 septembre 2022.

D'accepter l'offre de « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » au montant de 732 610,93 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de mise à niveau du poste de pompage Ambroise-Lafortune – Contrat 2022-1964 - Règlement RV-1684.

Adoptée

**2022-11-564**  
**OFFRE DE SERVICES - ACHAT D'UNE BENNE À ASPHALTE CHAUFFANTE ET ISOLANTE NEUVE - CONTRAT 2022-1977 - RÈGLEMENT RV-1709**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'achat d'une benne à asphalte chauffante et isolée neuve;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 24 octobre 2022;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter l'offre de « AEBI Schmidt Canada inc. » au montant de 68 180,18 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat d'une benne à asphalte chauffante et isolée neuve - Contrat 2022-1977.

Adoptée

**2022-11-565**  
**ACHAT REGROUPÉ DE VÉHICULES LÉGERS - ADHÉSION AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats mis en place par le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat regroupé de véhicules légers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-11-566**  
**ACHAT REGROUPÉ - SERVICES DE DOMOTIQUE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De mandater la Ville de Blainville dans le cadre du processus d'appel d'offres public portant le numéro SA2022-093 pour l'achat regroupé de fourniture d'un système d'activation et de surveillance pour la préalerte en caserne pour une période de 3 ans, assortie de 2 années optionnelles.

De s'engager à respecter les termes du contrat adjudgé par la Ville de Blainville comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu.

Adoptée

**2022-11-567**  
**MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - ADHÉSION**

ATTENDU la création par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de deux mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail afin de conclure une entente conformément à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, A-3.001, a. 284.2) avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles créée par l'UMQ sont établis selon les données recueillies par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adhérer à l'une ou l'autre des Mutuelles créées par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) selon le classement qui sera établi suivant les données recueillies par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

De confirmer son accord pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et de confier à l'UMQ le mandat de procéder au processus d'appel d'offres des contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux options de renouvellement d'une année.

De respecter les termes et conditions des contrats de services professionnels accordés suite au processus d'appel d'offres comme si elle les avait conclus elle-même.

De payer annuellement pendant toutes les années au cours desquelles la Ville sera membre de l'une des Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail reliés à sa participation à cette mutuelle et de payer sa cotisation de membre à l'UMQ.

Adoptée

**2022-11-568**

**MANDAT AU PROCUREUR - DEMANDE DE PERMIS - 40, RUE DES PINS**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE mandater Me Steve Cadrin du cabinet DHC Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre les procédures nécessaires dans le cadre de la demande de permis déposée pour l'immeuble situé au 40, rue des Pins.

Adoptée

**2022-11-569**

**SERVICES AUX SINISTRÉS - SIGNATURE DE L'AMENDEMENT NO 1 À L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'amendement no 1 à l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, ayant trait notamment au prolongement d'un an de la durée de l'entente initiale et prévoyant la contribution annuelle pour l'année 2023.

D'autoriser le versement d'une contribution de 5 013,54 \$ pour l'année 2023, imputable au poste budgétaire 02 220 00 419.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-11-570**

**LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR ARMADA INC. - ENTENTE DE PARTENARIAT 2022-2023**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente de partenariat avec Le Club de Hockey junior Armada inc. pour la saison 2022-2023.

D'autoriser le versement d'une contribution annuelle de 8 500 \$ plus les taxes applicables, imputable au poste budgétaire 02 730 03 419.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-11-571**

**PROJET DE POLICIER ÉDUCATEUR À L'ÉCOLE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU - SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et l'école Jean-Jacques-Rousseau ayant trait au projet de policier éducateur à l'école Jean-Jacques-Rousseau pour la période du 1er novembre 2022 à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

D'autoriser le versement d'une contribution unique au montant de 20 021,85 \$ à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 20 022 \$.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-11-572**

**SERVICES D'ENTRAIDE LORS D'INTERVENTIONS D'URGENCE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LANAUDIÈRE-LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2023**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière-Laurentides ayant trait à un service d'entraide lors d'interventions d'urgence pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

D'autoriser le versement d'une contribution annuelle de 1 960 \$ pour l'année 2023.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-11-573**

**PROJET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET D'AMÉNAGEMENT DE VOIES RÉSERVÉES SUR L'AUTOROUTE 15 À LAVAL ET DANS LES LAURENTIDES ET PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT GÉDÉON-OUIMET ENTRE LAVAL ET BOISBRIAND - SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le directeur général, monsieur André Lapointe, et la directrice du Service du génie, madame Annick Auger, à signer l'entente de confidentialité entre la Ville et le ministère des Transports concernant le projet de réfection de la chaussée et d'aménagement de voies réservées sur l'autoroute 15 à Laval et dans les Laurentides ainsi que le projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet entre Laval et Boisbriand.

Adoptée

**2022-11-574**

**ACQUISITION DES LOTS 2 502 510 ET 2 674 456 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DU GRAND-ST-CHARLES) ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De consentir à la cession par monsieur Robert Deraiche à la Ville des lots 2 502 510 et 2 674 456 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1019 mètres carrés, conformément aux termes et conditions de la promesse de cession signée le 28 juillet 2022.

D'approprier à cette fin la somme de 2210 \$ au surplus libre accumulé.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-11-575**

**SIGNALISATION - STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE PARTIE DE LA RUE YVONNE-LACROIX**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'interdire le stationnement sur la rue Yvonne-Lacroix, côté ouest, à partir du numéro 199 jusqu'à l'intersection du chemin de la Grande-Côte.

Remplacé  
par la résolution  
2024-04-207

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2022-11-576**

**SIGNALISATION - POSTES DE POMPAGE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'interdire le stationnement devant le poste de pompage situé au 25, rue Gilles, à l'intersection de la 3<sup>e</sup> Avenue sur une distance de 12 mètres en direction est.

D'interdire l'entrée, sauf aux employés autorisés, au poste de pompage situé au 40, terrasse Robert;

D'interdire le stationnement devant le poste de pompage situé au 159, terrasse Filion, du bout de la rue Letellier des deux côtés entre le numéro 161, côté sud et le 159, côté nord, sur une distance de 23 mètres.

D'interdire le stationnement devant le poste de pompage situé au 1915, boulevard Lionel-Bertrand, à l'est du numéro 1935 et à l'ouest du numéro 1933, sur une distance de 9 mètres.

D'interdire l'entrée, sauf aux employés autorisés, au poste de pompage Nord Sud situé au 2966, rue Marius-Barbeau.

D'interdire le stationnement devant le poste de pompage situé au 3760, rue de La Vérendrye, sur une distance de 18 mètres.

D'interdire le stationnement devant le poste de pompage situé au 3783, chemin de la Rivière-Cachée, sur une distance de 16 mètres.

D'interdire le stationnement devant le poste de pompage situé au 3, rue Lauzon, à partir de l'intersection de la rue Langevin jusqu'en bordure du terrain du 5, rue Lauzon.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2022-11-577**

**AUTORISATION DU CONSEIL - LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS  
POUR MOISSON LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

Autoriser l'organisme Moisson Laurentides à tenir un point de collecte dans le cadre de l'événement « La Grande Guignolée des médias » le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 aux endroits suivants:

- face au 4141, boulevard de la Grande-Allée, de 6 heures à 18 heures;

- à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la montée Sanche, de 6 heures à 21 heures.

Adoptée

**2022-11-578  
AUTORISATION DU CONSEIL - LA GUIGNOLÉE DE SERVICES D'ENTRAIDE  
LE RELAIS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

Autoriser l'organisme Services d'entraide Le Relais à installer une affiche à proximité de l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue Adrien-Chartrand, et ce, afin de faire la promotion de leur événement de la guignolée qui se tiendra le 26 novembre 2022 de 8 heures 30 à 16 heures.

Adoptée

**2022-11-579  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - SEPTEMBRE 2022**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2022 montrant un total mensuel de 4 159 085 \$ et un cumulatif annuel de 36 502 406 \$.

Adoptée

**2022-11-580  
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PHASE 9 DU  
PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ LE PAPINEAU - 402 À 414 ET 418 À 430,  
RUE PAPINEAU - ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 13 juillet 2022 portant le numéro R-22-CU-4605, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction de 2 rangées de 7 unités d'habitation, à être érigées aux 402 à 414 et 418 à 430, rue Papineau dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation daté du 12 mai 2022;
- plan d'architecture préparé par Lafond architecte et daté du 19 mai 2022;

- plan d'implantation préparé par Vital Roy arpenteurs-géomètres et daté du 4 avril 2022;

- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc architecte paysagiste et daté du 21 septembre 2022;

- lettre pour arbustes proposés dans les bacs préparée par Dubuc architecte paysagiste et datée du 13 mai 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 40 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2022-11-581**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PHASE 10 DU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ LE PAPINEAU - 386 À 398, RUE PAPINEAU ET 96 À 108, AVENUE PROVENCHER - ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 13 juillet 2022 portant le numéro R-22-CU-4606, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction de 2 rangées de 7 unités d'habitation, à être érigées aux 386 à 398, rue Papineau et 96 à 108, avenue Provencher dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation daté du 12 mai 2022;

- plan d'architecture préparé par Lafond architecte et daté du 19 mai 2022;

- plan d'implantation préparé par Vital Roy arpenteurs-géomètres et daté du 4 avril 2022;

- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc architecte paysagiste et daté du 21 septembre 2022;

- lettre pour arbustes proposés dans les bacs préparée par Dubuc architecte paysagiste et datée du 13 mai 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 40 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2022-11-582**

**APPROBATION DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN ESPACE TAMPON ENTRE LA ZONE I-2 128 ET R-3 126-1 - PHASES 9 ET 10 DU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ LE PAPINEAU**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 13 juillet 2022 portant le numéro R-22-CU-4607, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement d'un espace tampon entre les zones I-2 128 et R-3 126-1 pour les phases 9 et 10 du projet résidentiel intégré Le Papineau et détaillée au plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc architecte le 21 septembre 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 40 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager de l'espace tampon.

Adoptée

**2022-11-583**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET LE BOISÉ DION - LOT 6 306 621 (RUE MARIE-DESJARDINS) - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 17 octobre 2022 portant le numéro R-22-CU-4675, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du bâtiment résidentiel jumelé à être érigé sur le lot 6 306 621 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes et daté 11 octobre 2022;
- plan d'implantation préparé par DKA architectes et daté du 18 août 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage et daté du 19 septembre 2022;
- lettre argumentaire préparée par DKA architectes et datée du 11 octobre 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager.

Adoptée

**2022-11-584**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET LE BOISÉ DION - LOT 6 306 622 (RUE MARIE-DESJARDINS) - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 17 octobre 2022 portant le numéro R-22-CU-4674, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du bâtiment résidentiel jumelé à être érigé sur le lot 6 306 622 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes et daté 11 octobre 2022;
- plan d'implantation préparé par DKA architectes et daté du 18 août 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage et daté du 19 septembre 2022;
- lettre argumentaire préparée par DKA architectes et datée du 11 octobre 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager.

Adoptée

**2022-11-585**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET LE BOISÉ DION - LOT 6 306 623 (RUE MARIE-DESJARDINS) - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 17 octobre 2022 portant le numéro R-22-CU-4673, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du bâtiment résidentiel jumelé à être érigé sur le lot 6 306 623 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes et daté 11 octobre 2022;
- plan d'implantation préparé par DKA architectes et daté du 18 août 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage et daté du 19 septembre 2022;
- lettre argumentaire préparée par DKA architectes et datée du 11 octobre 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager.

Adoptée

**2022-11-586**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET LE BOISÉ DION - LOT 6 306 624 (RUE MARIE-DESJARDINS) - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 17 octobre 2022 portant le numéro R-22-CU-4672, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du bâtiment résidentiel jumelé à être érigé sur le lot 6 306 624 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes et daté 11 octobre 2022;
- plan d'implantation préparé par DKA architectes et daté du 18 août 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage et daté du 19 septembre 2022;
- lettre argumentaire préparée par DKA architectes et datée du 11 octobre 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 500 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager.

Adoptée

**2022-11-587**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - KINOVA - 4333, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE I-1 452**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 28 septembre 2022 portant le numéro R-22-CU-4666, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 4333, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 452 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation préparé par TLA architectes et daté du 19 septembre 2022;
- plan d'architecture préparé par TLA architectes et daté du 19 septembre 2022;

- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres et daté du 14 septembre 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Gaia Art aménagement paysager + architecture de paysage et daté du 19 octobre 2022;
- lettre explicative préparée par Charles Deguire, président de Kinova et datée du 23 septembre 2022;
- lettre explicative (aménagement paysager) préparée par Mario Lacombe architecte et datée du 5 octobre 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 25 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2022-11-588**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS**  
**D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - THINK GLASS**  
**- 1993, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND - ZONE I-1 501**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 28 septembre 2022 portant le numéro R-22-CU-4669, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 1993, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 501 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Gilles Sauvé architecte et daté du 14 octobre 2022;
- plan d'implantation préparé par Martin Gascon arpenteur-géomètre et daté du 9 mai 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Karyne Ouellet architecte paysagiste et daté du 14 octobre 2022;
- simulations visuelles préparées par Gilles Sauvé architecte et datées du 13 mai 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2022-11-589**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - MAISON WILLIAM-MILLER - ZONE R-1 209**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 août 2022 portant le numéro R-22-CU-4637, les plans d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation de la maison d'intérêt patrimonial « William-Miller » située au 475, rue Émile-Nelligan dans la zone R-1 209 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux simulations visuelles préparées par Vektor Bâtiment et datées du 18 juillet 2022.

Adoptée

**2022-11-590**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION DE FOURNIR DES UNITÉS DE CASES DE STATIONNEMENT - 243, RUE PELLETIER**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 13 juillet 2022 portant le numéro R-22-CU-4618 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande d'exemption de fournir trois cases de stationnement pour le bâtiment multifamilial situé au 243, rue Pelletier dans la zone R-3 115.

De percevoir du propriétaire une contribution financière de 9 000 \$ déposée au fonds de compensation pour le stationnement, imputable au poste budgétaire 01 159 91 000.

Adoptée

**2022-11-591**

**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'OCTOBRE 2022**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022.

Adoptée

**2022-11-592**

**PERMANENCE - DIRECTRICE DU SERVICE DU GÉNIE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE confirmer la permanence de madame Annick Auger au poste cadre à temps complet de directrice au Service du génie.

Adoptée

**2022-11-593**

**EMBAUCHE - TECHNICIENNE À LA TAXATION / PERCEPTION AU SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher madame Frankie Ducharme-Labrie au poste syndiqué régulier à temps complet de technicienne à la taxation / perception au Service des finances à compter du 7 novembre 2022 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des finances.

Adoptée

**2022-11-594**

**EMBAUCHE - AGENTS, SERVICES AUX CITOYENS AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'embaucher les personnes suivantes aux postes syndiqués réguliers à temps complet d'agents, services aux citoyens au Service des communications et des relations avec les citoyens à compter du 9 janvier 2023, à savoir :

Stéphanie Delage  
Sarah-Ann Raymond  
Dina La Porte  
Isabelle Giroux

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des communications et des relations avec les citoyens.

Adoptée

**2022-11-595**

**MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU PERSONNEL CADRE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver la mise à jour de l'Annexe A du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand suite aux changements organisationnels du Service juridique et greffe.

Adoptée

**2022-11-596**

**COMITÉ DES ARTS ET LA CULTURE - MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES CITOYENS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De remplacer la liste des membres du comité des arts et de la culture par la suivante :

- Luce Lamoureux (2023-06)
- Leticia Lacroix (2023-06)
- Alexandra Boudreault (2023-06)
- Roger (Sam) Simard (2023-06)
- Geneviève Barrière (2024-06)
- Jacinthe Blanchard-Pilon (2024-06)
- Annie Verdon (2024-06)

Adoptée

**2022-11-597**

**ADHÉSION 2023 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec au montant de 17 965,45 \$ toutes taxes comprises pour l'année 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**2022-11-598**

**AIDE FINANCIÈRE - SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accorder une aide financière à l'organisme Services d'entraide Le Relais au montant de 20 000 \$ pour l'année 2022.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2022-11-599**

**AIDE FINANCIÈRE - CHALET COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE DE MAI**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une aide financière à l'association « Chalet communautaire de l'Île de Mai » au montant de 2 200 \$ pour l'année 2022.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2022-11-600**

**AIDE FINANCIÈRE - OPÉRATION NEZ ROUGE LAVAL-BASSES-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder une aide financière à l'organisme Opération Nez rouge Laval-Basses-Laurentides au montant de 200 \$ pour la campagne 2022 supportant l'organisation de son service de raccompagnement et l'encadrement des bénévoles.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2022-11-601**

**ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - PROGRAMME D'ASSURANCE ASSUMÉE PAR LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver la liste des organismes à but non lucratif qui bénéficient du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité civile générale, responsabilité des

administrateurs et dirigeants et pour l'assurance accident des bénévoles, pour la période du 30 novembre 2022 au 30 novembre 2023, à savoir:

**Organismes culturels :**

Le Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand  
Club photo de Boisbriand inc.  
Ligue d'Improvisation Majeure classique de Boisbriand  
La Troupe des Vagabonds de Boisbriand  
Club d'Astronomie de Boisbriand

**Organismes communautaires :**

Les Pionniers de Boisbriand  
Services d'Entraide « Le Relais »  
Ligue de sacs de sable et de pétanque de Boisbriand  
Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand inc.

**Organismes sportifs :**

Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte Thérèse  
Association de hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse  
Karaté Shubukan Canada inc.  
Yahou! Club de glisse

D'assumer le montant de la prime de base de 454,69 \$ par organisme incluant les frais et les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

D'autoriser les organismes suivants à bénéficier du programme d'achat, à la condition d'en assumer la prime, les frais et les taxes, à savoir :

ABCB  
Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral inc.  
Ligue amicale de sports pour adultes  
Les boys de Saint-Eustache  
Félin Parmi nous  
Le Petit Théâtre du Nord  
Fonds communautaire de Boisbriand  
Mesures alternatives des Basses-Laurentides  
Chambre de commerce d'industrie Thérèse-De Blainville

Adoptée

**2022-11-602**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN VUE D'ATTÉNUER LES IMPACTS INFLATIONNISTES**

ATTENDU les impacts directs, indirects et difficiles de la pandémie covidienne, des conflits géopolitiques, des incertitudes économiques et des soubresauts inflationnistes sur le portefeuille des contribuables, sur les finances des municipalités ainsi que sur leurs capacités de livrer les services de base et de proximité à moindres coûts;

ATTENDU que les impacts actuels et futurs sont accentués – voire aggravés - par la pénurie de la main-d'œuvre, l'augmentation des coûts des matières premières et par les retards des livraisons tout secteur d'activité confondu;

ATTENDU que parmi les rôles et fonctions des gouvernements, élus démocratiquement dans les sociétés démocratiques telles que le Québec et le Canada, consistent à atténuer le fardeau de l'inflation sur le pouvoir d'achat des contribuables tout comme sur la capacité financière des institutions publiques municipales qui agissent à titre de gouvernement de proximité;

ATTENDU que dans le contexte que nous connaissons toutes et tous, il serait difficile et inadéquat de taxer davantage et toujours les mêmes parties prenantes;

ATTENDU le pacte fiscal conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités n'a pas prévu des mesures d'atténuation, de rattrapage et/ou de correction en cas de forces majeures et exceptionnelles (lourde inflation; conflits géopolitiques qui perdurent; pénurie de la main-d'œuvre; incertitudes économiques induites et exceptionnelles; déséquilibre géopolitique mondialisé, etc.);

ATTENDU la résolution numéro 2022-10-231 adoptée par la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance du 26 octobre 2022.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'interpeller directement le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, afin qu'il examine la possibilité de fournir une aide financière ponctuelle aux municipalités afin que ces dernières maintiennent un niveau de taxation raisonnable vis-à-vis de leurs contribuables.

De confirmer qu'une aide financière (Aide ponctuelle aux municipalités (APM)) dans un contexte inflationniste accablant, de conflits géopolitiques et de pénurie de la main-d'œuvre, etc. garantira le développement des territoires sans biaiser les capacités financières immédiates institutionnelles ni le pouvoir d'achat des contribuables et parties prenantes.

D'interpeller l'ensemble des protagonistes d'appuyer la présente résolution à commencer par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ); l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ); les Communautés métropolitaines de Montréal et du Québec (CMM et CMQ).

De transmettre la présente résolution au bureau du premier ministre du Québec; au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal; ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; aux députés des territoires et aux autres forces vives : Fédération québécoise des municipalités (FQM), Union des municipalités du Québec (UMQ), Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

## **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2022-11-603**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE lever la séance à 21 h 15.

Adoptée

CHRISTINE BEAUDETTE, mairesse

M<sup>e</sup> ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
Greffière

